

CIRCULAIRE DE RENTRÉE LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE LYCEE PROFESSIONNEL

Année scolaire 2024 - 2025

LE LYCÉE SERA FERMÉ DU 12 JUILLET AU 21 AOÛT 2024 INCLUS

DATES IMPORTANTES :

MERCREDI 28 AOUT 2024 vous devez retirer au lycée :

- **Pour les classes de professionnel :**

Livres, malles, tenues professionnelles, uniforme et fournitures scolaires

- **Pour les Terminales ST2S, 3 PM, 2^{nde} GT, 1^{ère} GT et T GT :**

Fournitures scolaires

• **Lundi 02 septembre 2024 :**

RENTRÉE (tableau des horaires à l'intérieur)

• **Mercredi 04 septembre 2024 matin :**

Photos individuelles et de classes

• **Jeudi 05 septembre 2024 :**

Journée d'intégration pour les 2^{ndes} Générales, Technologiques et les 2^{ndes} Professionnelles

• **Vendredi 06 septembre 2024 :**

Journée d'intégration pour les élèves internes

• **Samedi 07 décembre 2024 et Samedi 01 mars 2025** de 9h à 16h :

Journées PORTES OUVERTES



Notre accueil reste à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

ORGANISATION

Dès le 02 Septembre 2024 le lycée comptera plus de **600** élèves répartis en **29** classes.
Pour mieux répondre à vos questions, interlocuteur à qui s'adresser :

CHEF D'ETABLISSEMENT

Philippe BESIN
Coordonnateur de l'Institution

DIRECTEUR ADJOINT

Jérémie CHERON

DIRECTEUR DELEGUE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

Philippe LEROY

ADJOINT EN PASTORALE

Eddy LABENDA

CADRE D'EDUCATION

Eric DEREGNAUCOURT
03.20.71.59.01 cpelycee@ndpo.fr ou sur **Ecole Directe**
*Contrôle des absences /retards – Autorisations – Gestion des
remplacements des professeurs – Gestion des sanctions – Infirmierie –
Gestion des dossiers PAP et PPS*

SECRETARIAT GENERAL DE DIRECTION

Jessica DEVOS **bg@ndpo.fr**
Administration générale de l'Institution – Relations avec les administrations

SECRETARIAT DE DIRECTION ADJOINT

Christine DENE **bglegt@ndpo.fr**
Administration des enseignants

SECRETARIAT DES ELEVES

Catherine DUMERY
03.20.71.59.06 secretariat@ndpo.fr
Dossiers élèves – Examens – Inscriptions – Transports scolaires – Bourses

FORMATION EN ENTREPRISE

Dorothée REMY
03.20.71.59.05 stages@ndpo.fr
Gestion des stages en Entreprises

COMPTABILITÉ

Claudine DEFRANCE et Cécile SIODNIAK
03.20.71.59.08
Facturation – Commandes – Comptabilité

SURVEILLANTS D'EXTERNAT

Jean-Charles BRASSENS – Olivier PESIN – Mickael DELVALLE –
Steve COUDRON – Alexis VEREZ
03.20.71.59.32 surv.lycee@ndpo.fr ou sur **EcoleDirecte**
Absences – Retards – Retenues – DS – Infirmierie

RESPONSABLE DES INTERNATS

Frédéric CATTEAU
03.20.71.59.03 ou **06.32.69.92.08**

SURVEILLANTS D'INTERNAT

Frédéric CATTEAU et Ludwig COURSIER pour les garçons
06.32.69.92.08
Melle Camille RAVEZ pour les filles
06.32.69.94.50
Encadrement et animation – Suivi des internes

ACCUEIL / RESERVATIONS RESTAURANT

Vini LOMBARDO et Aurore DEMARQUETTE
03.20.71.71.09 accueil@ndpo.fr
*Réservations de repas – Accidents scolaires – TP des vendredis soir –
International*

COMMUNICATION

Antoine DETAVERNIER **com@ndpo.fr**

ECONOMAT

Dorothée REMY, Alexandre CLAISSE

MAINTENANCE / ENTRETIEN

Gary GAHITTE – Charlotte PONCET – Daniel SAINT-GEORGE



A PRÉVOIR AVANT LA RENTRÉE

1 - INSTALLATION DES ELEVES INTERNES

L'installation des élèves internes se fera le :

MERCREDI 28 AOUT de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00.

Adresse des internats :

- **INTERNAT GARCON :** Frédéric CATTEAU
au lycée rue des Glycines **03.20.71.59.03** ou **06.32.69.92.08**
- **INTERNAT FILLE :** Melle Camille RAVEZ
au 35 rue François Herbo (proximité de la gare) **06.32.69.94.59**

MATERIEL A PREVOIR :

- Couverture ou couette
 - 1 paire de draps – 1 alèse ou protège matelas obligatoire
 - 1 taie d'oreiller – 1 oreiller
 - Chaussons - nécessaire de toilette
 - 1 paire de tong ou claquettes plastique pour la douche
- Ce matériel sera marqué au nom de l'élève.
- Un cadenas à clé pour la fermeture de l'armoire

2 - BOURSES D'ENSEIGNEMENT

La demande de bourse est à faire en septembre auprès de Mme Dumery (le dossier doit être impérativement rendu pour le 10 octobre 2024 avec l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 ainsi que l'attestation de paiement de la CAF). **Quant aux transferts, ils sont à réclamer et à établir par l'établissement d'origine.**

Le versement des bourses s'effectue directement au lycée et sera déduit des factures. Il est donc nécessaire de retourner rapidement à l'établissement **l'exemplaire signé de la procuration.**

3 - ASSURANCES SCOLAIRES

L'attestation d'assurance pour la responsabilité civile de votre enfant devra être rendue au professeur principal le jour de la rentrée scolaire.

4 - CARTES GÉNÉRATION #HDF

La Région Hauts-de-France accorde aux lycéens une allocation via une carte personnelle et gratuite : la carte Génération#HDF. Cette carte permettra d'acheter ou de louer notamment des livres, des fournitures scolaires.

Les montants des aides accordées sont les suivants :

Pour les élèves des filières générales, technologiques et professionnelles : 100 euros pour la première année et 55 euros les années suivantes.

Pour bénéficier de cette carte, les élèves devront impérativement en faire la demande, à partir du mardi 2 juillet 2024 sur le site internet régional dédié aux jeunes. « Génération Hauts-de-France » : <https://generation.hautsdefrance.fr>

Après validation de la demande par l'Institution Notre Dame de la Providence, vous recevrez la carte dans un délai de deux à trois semaines.

Le porte-monnaie carte Génération#HDF pour les manuels scolaires ou équipements est valable jusqu'au 8 février 2025.

- Pour les élèves qui ont déjà la carte Génération#HDF et scolarisé au lycée la Providence, Monsieur Deregnaucourt procédera à sa mise à jour et activera leurs droits pour l'année scolaire 2024/2025.
- Pour les nouveaux élèves arrivant et possédant déjà la carte #HDF, ils devront communiquer à Monsieur Deregnaucourt CPE le numéro de dossier et le numéro de la carte pour activer leurs droits.

5 - TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année scolaire 2024/2025 sont ouvertes.

Elles concernent les jeunes qui feront leur première rentrée dans l'établissement ainsi que ceux qui y sont d'ores et déjà élèves mais dont la situation change d'ici septembre prochain (adresse, établissement scolaire et/ou régime scolaire).

Les inscriptions peuvent être réalisées depuis le site **nord.transportscolaire.hautsdefrance.fr**.

Facile et rapide, cette formule, qui prend moins de 5 minutes, vous permet de consulter en temps réel l'état d'avancement des dossiers et de télécharger les prises en charge 2024/2025 directement depuis le domicile (à compter du mois de juillet) après instruction des demandes par les services régionaux.

En revanche, les élèves dont la situation ne change pas à la rentrée (hormis un passage en classe supérieure) n'ont aucune démarche à réaliser auprès de la Région Hauts-de-France. Ils recevront, par voie numérique ou postale selon le choix formulé par les familles, les prises en charge de transport 2024/2025 dès le début du mois de juillet. Les familles pourront ainsi engager les dernières actions administratives auprès des transporteurs suffisamment en amont de la rentrée.

Pour vous aider dans vos démarches et répondre à toutes vos questions, la Région Hauts-de-France a adapté son dispositif téléphonique en élargissant les amplitudes horaires d'accueil. Ainsi, un accueil est désormais assuré du 1er juin au 30 septembre 2024 du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi de 8h à 13h30 via le numéro de téléphone 03 74 27 00 50 (inchangé).

La plateforme téléphonique mise en place s'adresse indifféremment aux familles des cinq départements de la région Hauts-de-France.

6 - MANUELS SCOLAIRES ET IPAD

- **Pour les classes de général (2^{nde} GT / 2^{nde} STHR / 1^{ère} GT / 1^{ère} ST2S / 1^{ère} STHR / Tale GT / Tale ST2S / Tale STHR) et les 3^{ème} Prépa Métiers**

IPAD avec les livres numérisés :

Les IPAD de 2^{nde} GT, 2^{nde} STHR, 1^{ère} GT, 1^{ère} STHR, 1^{ère} ST2S, Tale GT, Tale STHR, Tale ST2S et 3^{ème} Prépa Métiers avec les manuels numérisés par TABULEO seront gérés par le lycée.

**La distribution se déroulera dans les locaux du lycée général,
le jour de la rentrée le lundi 02 septembre 2024.**

- **Pour les classes de professionnel (2^{nde} Pro Hôtellerie / 2^{nde} Pro Pâtisserie / 1^{ère} Pro Hôtellerie / 1^{ère} Pro Pâtisserie / Tale Pro Hôtellerie / Tale Pro Pâtisserie) :**

Le lycée est en charge de la gestion des manuels scolaires pour les élèves de lycée. Ils vous seront facturés sur le premier trimestre (début octobre).

**La distribution se déroulera dans les locaux du lycée général,
le mercredi 28 août de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00.**

Chaque élève devra se munir d'une souris informatique afin de pouvoir accéder à la salle informatique.

7 – TENUES ET FOURNITURES PROFESSIONNELLES / UNIFORMES

Pour les derniers élèves inscrits, il est urgent de passer directement commande avant le 22 Juillet auprès des fournisseurs en envoyant, si cela n'est pas déjà fait, les bons de commandes accompagnés des règlements.

Notre partenaire pour les tenues professionnelles est DECROIX : 03.20.70.64.11 ; notre partenaire pour les uniformes est NOELLINE : 06.80.27.54.05 ; notre partenaire pour les malles est DÉGLON : 04.73.80.44.99

Les uniformes, les tenues professionnelles ainsi que les malles de couteaux seront remis : le mercredi 28 août dans les locaux du lycée.

Le lycée effectuera également la distribution de petit matériel (toques, carnets de bons, cravates, foulards) qui vous seront facturés sur le premier trimestre (*début octobre*).

Les vêtements, équipements et livres devront être marqués de façon permanente au nom de l'élève pour éviter les problèmes.

A NOTER : La société DECROIX sera au lycée pour assurer les échanges de vêtements professionnels le : Vendredi 06 septembre 2024 de 14 h 30 à 16 h 30.

ATTENTION : les chemises déballées des sachets ne seront pas reprises.

8 - INSCRIPTION AUX EXAMENS

Les élèves des classes d'examens (classes de terminales) devront remettre au Professeur Principal les documents ci-dessous, nécessaire à leur inscription aux examens **pour le 02 septembre 2024**, date de la rentrée scolaire.

Pour les classes de Terminales G – ST2S :

- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité en cours de validité
- L'attestation de recensement
- Le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (*si effectuée*)

Pour les classes de Terminales Bac Pro :

- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité en cours de validité
- L'attestation de recensement
- Le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (*si effectuée*)

Pour les dossiers de positionnement :

- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité en cours de validité
- L'attestation de recensement
- Le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (*si effectué*)
- Photocopie du relevé de notes du BAC obtenu
- Photocopie du diplôme du BAC obtenu

Pour les MCCDR :

- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité en cours de validité
- L'attestation de recensement
- Le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (*si effectué*)
- Photocopie du relevé de notes du BEP ou CAP obtenu
- Photocopie du relevé de notes du BAC PRO obtenu
- Photocopie du diplôme du BEP ou CAP obtenu
- Photocopie du diplôme du BAC PRO obtenu en juin 2024 (dès réception de celui-ci courant octobre/novembre)

Pour les CAP Choco :

- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité en cours de validité
- L'attestation de recensement
- Le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (*si effectué*)
- Photocopie du relevé de notes du CAP ou BAC PRO obtenu
- Photocopie du diplôme du CAP ou BAC PRO obtenu

Pour les étudiants en BTS :

- Une photo d'identité récente
- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité en cours de validité
- Une copie de votre notification de bourse CROUS provisoire ou définitive
- L'attestation de recensement
- Le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense
- Photocopie du relevé de notes du Bac obtenu
- Photocopie du diplôme du Bac obtenu

Sans retour de ces documents, et passé le délai, votre enfant ne pourra pas être inscrit à son examen.

RENTRÉE / FONCTIONNEMENT

1 - RENTRÉE DES CLASSES

LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024 (dans la cour du lycée)	
09 H 00	2 ^{ndes} GT 1-2 et 3 / 2 ^{nde} STHR / 2 ^{nde} PRO Pat 1 et 2 / 2 ^{nde} PRO Hot A et B
10 H 00	3 ^{ème} PRÉPA MÉTIERS / Elèves concernés par le voyage à NEW YORK
11 H 00	1 ^{ère} ST2S / 1 ^{ère} G / 1 ^{ère} STHR / 1 ^{ère} PRO Pat 1 et 2 / 1 ^{ère} PRO Hot A et B / T ^{ale} G / T ^{ale} ST2S / T ^{ale} STHR / T ^{ale} PRO Pat 1 et 2 / T ^{ale} PRO Hot A et B
14 H 30	BTS MHR 1 et 2 / MCCDR / CAP Choco
16 H 30	FIN DES COURS

2 - HORAIRES DES COURS

Les cours auront lieu du lundi au vendredi de 8h25 à 17h25 voire 18h20, selon l'emploi du temps de chaque classe.

Des cours de pratique (hôtellerie, boulangerie / pâtisserie, mentions complémentaires et CAP Choco) peuvent se terminer à 23 heures. Ces horaires font partie intégrante de la formation des élèves qui prendront leurs dispositions pour assurer présence et transport.

Exceptionnellement, un élève demi-pensionnaire peut dormir à l'internat en faisant la demande auprès du CPE ; la nuitée sera facturée 22€.

Sortie des internes : le vendredi soir après le dernier cours.

Les élèves sont présents dans le lycée pour la journée de cours. **Les élèves de la voie professionnelle sont obligatoirement demi-pensionnaires ou internes.**

En cas d'absence des professeurs, les élèves sont à l'étude sauf aménagement de l'emploi du temps par le CPE.

3 - ACCÈS AU LYCEE

L'entrée principale des élèves se fait par le tunnel côté collège ou par l'accès élèves, rue des glycines.

Ces accès seront ouverts :

- Le matin dès 8h00
- Le soir de 16h30 à 16h40 et de 17h30 à 17h40
- En fonction des emplois du temps des classes

L'entrée par l'accueil est exclusivement réservée aux familles ou personnes extérieures.

4 - ABSENCES ET RETARDS

En cas d'absence ou de retard, les parents doivent impérativement téléphoner au bureau de la vie scolaire au **03 20 71 59 32** ou envoyer un mail à : surv.lycee@ndpo.fr dès 8h00.

Pour le retour en classe : Les retards et les absences doivent être justifiés via le carnet numérique afin d'obtenir une autorisation pour entrer en cours. En cas de nombreuses absences injustifiées, l'année scolaire ne pourra être validée. Les **retards abusifs** seront sanctionnés.

5 - CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Dès la rentrée, vous aurez la possibilité de consulter et d'imprimer vos certificats de scolarité sur EcoleDirecte dans la rubrique « Documents ».

6 - RÉUNIONS D'INFORMATIONS PARENTS

MARDI 03 SEPTEMBRE 2024	
17 H 30 à 19 H 00	2 ^{ndes} GT 1-2 et 3
JEUDI 05 SEPTEMBRE 2024	
17 H 30 à 19 H 00	2 ^{de} – 1 ^{ère} et T ^{ale} STHR / 1 ^{ère} et T ^{ale} ST2S
VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2024	
15 H 30 à 17 H 00	2 ^{de} PRO Pat 1 et 2 / 2 ^{de} PRO Hot A et B
MARDI 10 SEPTEMBRE 2024	
17 H 30 à 19 H 00	1 ^{ère} G et T ^{ale} G
18 H 30 à 19 H 30	BTS 1 et 2
VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024	
15 H 30 à 17 H 00	1 ^{ère} PRO Hot A et B / 1 ^{ère} PRO Pat 1 et 2 / T ^{ale} PRO Pat 1 et 2 / T ^{ale} PRO Hot A et B / MCCDR / CAP Choco
16 H 30 à 18 H 00	3 ^{ème} Prépa-métiers

Nous vous invitons à y assister car de nombreuses informations vous y seront communiquées concernant les modalités d'examens, les stages, l'orientation, ainsi que vos codes pour accéder à EcoleDirecte.

7 - TENUE DES ELEVES

Le règlement intérieur des élèves demeure l'unique référence en matière de tenue.

Toutes les formations dispensées au lycée conduisent à observer l'exigence de tenue et de savoir-être pour tous les élèves. Aucun écart ne pourra être accepté.

L'uniforme du lycée est obligatoire pour les 3^{ème} Prépa-métiers et les élèves des secteurs des métiers de bouche et d'hôtellerie-restauration. **Chaussures de ville pas de basket.**

Pour les étudiants en BTS le costume ou le tailleur est de rigueur.

Pour le lycée général, une tenue correcte et décente est exigée (pas de jogging, jeans ou vêtement troués / déchirés).

Nous serons particulièrement attentifs au respect de la tenue vestimentaire et au comportement moral de nos élèves. Le règlement intérieur sera appliqué pour tout manquement, et sera indiqué sur EcoleDirecte.

8 - OBLIGATIONS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Les dates des journées portes ouvertes sont déjà arrêtées et portées à votre connaissance. Votre enfant est dans l'obligation de participer à l'une de celle-ci. Il recevra un courrier de convocation pour l'une de ces dates :

Le Samedi 07 décembre 2024 et/ou le Samedi 01 mars 2025 De 09 H 00 à 16 H 00

En cas d'absence à l'une des 2 dates, votre enfant sera convoqué sur une journée de TIG pendant les vacances.
La présence sur ces journées portes ouvertes permet d'être libéré les 2 et 9 mai 2025.

9 - SERVICES OBLIGATOIRES

Dans le cadre de leur formation :

- Les élèves d'hôtellerie doivent assurer un certain nombre de services le vendredi soir (**services obligatoires**). Un document reprenant leurs dates sera remis à la rentrée en double exemplaire et devra être rendu signé au professeur principal. Une absence ne peut être justifiée que par la présentation d'un certificat médical dans les 72h.
- Les élèves hôteliers et pâtisseries sont tenus à effectuer une semaine d'économat ou de directeur de restaurant (**services obligatoires**). Un document reprenant leurs dates sera remis à la rentrée en double exemplaire et devra être rendu signé au professeur principal.

Chaque élève aura soin de noter les dates de services obligatoires dans son carnet numérique ainsi que dans son agenda personnel.

Réservation au restaurant du vendredi soir :

Les réservations au restaurant d'application seront ouvertes en ligne à partir du 16 septembre, mais une priorité est donnée aux familles qui pourront les effectuer dès le 02 septembre.

Réservation possible sur internet :
www.ndpo.fr → Restaurant-magasin

Pour les soirées à thèmes du vendredi, un chèque d'arrhes de 20 € par couvert (à l'ordre de l'OGEC NDPO) vous sera demandé. Au-delà de 15 jours après la réservation, si l'acompte n'est pas arrivé, celle-ci sera annulée.

Merci de noter au dos du chèque :

Nom de la réservation / Nombre de couverts / La ou les dates de réservation.

10 - PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISES

Les formations au lycée nécessitent la mise en place de stages durant l'année scolaire.

Pour les élèves de 2nde générale : Un stage en entreprise est prévu en juin.

Pour les élèves de BTS1 : le stage de 4 mois devra obligatoirement se faire à l'étranger.

Les stages sont obligatoires et font partie intégrante de la formation. Le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques assure la coordination avec les équipes pédagogiques. Il est assisté par le secrétariat des stages. Il est recommandé d'anticiper la recherche de stage dans les établissements professionnels (Boulangerie pâtisserie, Restauration Brasserie et Collectivité)

Contact : Mme Dorothée REMY par téléphone au 03 20 71 59 05 ou par mail stages@ndpo.fr

Un stage ne peut être interrompu qu'après accord du chef d'établissement ou du DDFPT.

11 - ANIMATION PASTORALE

L'équipe pastorale organise des temps forts dans le lycée.

Les 3^{ème} Prépa Métiers ont une heure de pastorale tous les 15 jours dans leur emploi du temps.

Le lycée constitue, pour chaque jeune, un lieu privilégié où il pourra communiquer et réfléchir sur le sens donné à sa vie. Les valeurs évangéliques proposées à chacun permettront aux jeunes qui le souhaitent d'aller plus loin dans une réflexion spirituelle.

Ainsi, l'ouverture au Monde pourra se concrétiser de différentes façons pour mieux répondre aux attentes de nos jeunes.

L'oratoire sera ouvert toute l'année (l'horaire sera affiché). Monsieur Eddy Labenda se tient à la disposition des élèves qui souhaitent partager, communiquer, échanger. Vous pouvez le contacter par mail : pastorale@ndpo.fr

12 - INFIRMERIE

Nous vous informons que le lycée n'est pas autorisé à distribuer des médicaments aux élèves. Seul le médecin est autorisé à en prescrire. Les élèves prévoiront donc, dans leur sac, ce dont ils ont besoin.

Il est rappelé aux élèves que l'infirmerie n'est pas un lieu de dispense de cours. Les élèves doivent impérativement voir un personnel de vie scolaire pour valider leur retour au domicile.

13 - RESTAURANT SCOLAIRE

Il s'agit d'une annualisation des repas avec un forfait annuel basé sur les repas prévus, déduction des stages, des ponts, des journées pédagogiques et des jours fériés. Pour un élève absent avec un arrêt maladie de plus de 8 jours, les repas seront décomptés à partir du 2^{ème} jour uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Chaque élève est en possession d'une carte de cantine scolaire dématérialisée. Il est impératif lors du passage au self de la présenter (midi ; matin et soir pour les internes).

14 - INSCRIPTION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE

L'inscription est effectuée pour l'année. Il s'agit d'un engagement passé entre la famille, l'élève et le lycée.

Le règlement intérieur est accepté dans sa totalité et vous vous engagez à le respecter. Il comprend : règlement intérieur, procédures de sanctions, règlement internat et la présente circulaire de rentrée. Il est consultable sur notre site www.ndpo.fr

Nous demandons aux parents de consulter régulièrement EcoleDirecte afin de prendre connaissance des informations transmises par le lycée.

15 - BAFA

L'Institution organise chaque année durant la première semaine des vacances de Pâques un stage de formation BAFA pour les élèves de 16 ans (le 1^{er} jour du stage) à un tarif préférentiel en partenariat avec l'organisme AFOCAL.

Une réunion d'information sera organisée.

ÉLÈVES A DISPOSITIF PARTICULIER

Si votre enfant est touché par un trouble « Dys » ou a besoin d'un accompagnement particulier, veuillez-vous rapprocher, dès la rentrée scolaire, de Monsieur Deregnacourt, avec tous les documents en votre possession afin que nous puissions mettre en place le plus rapidement possible les dispositifs d'aide appropriés.

[Information du service académique du rectorat : Dispositifs 'DYS' pour les demandes d'aménagements.](#)

Les nouveaux élèves « dys » dont les diagnostics ont été posés par un bilan psychométrique et un bilan d'orthophonie le plus récent, doivent transmettre dès la rentrée de septembre les photocopies des bilans mentionnés ci-dessus ainsi qu'une photocopie de la notification émise par le médecin de la commission PAP (*Plan d'Accompagnement Personnalisé*) du service médical du Rectorat validant la mise en place de celui-ci à Monsieur Deregnacourt pour une prise de rendez-vous avec leurs parents et le professeur principal. Ce document sera exigé lors de la demande des aménagements aux examens.

Les élèves « dys », qui n'ont jamais bénéficié d'un PAP, doivent au préalable avoir l'accord du médecin du service médical du Rectorat. Pour cela, les parents doivent se rapprocher de l'établissement dès septembre pour obtenir le formulaire rectoral.

Attention : le dossier complet de toute demande d'aménagements aux examens doit arriver au département des examens avant la clôture des inscriptions aux examens.

Les nouveaux élèves, qui ont obtenu une notification au DNB et qui s'orientent vers le lycée professionnel ou le lycée général, doivent transmettre leur dossier à Monsieur Deregnacourt pour une prise de rendez-vous. Les notifications au DNB sont valables pour les classes de 2nde générale ou de Bac Pro. Si des aménagements sont nécessaires pour les travaux pratiques, une demande doit être sollicitée au département des examens et des concours pour les élèves qui ont une autorisation de PAP ou reconnaissance PPS par la maison des handicapés.

Les élèves, qui ont obtenu une notification d'aménagements aux examens en cette année 2024 par le Rectorat, n'auront pas à solliciter une nouvelle demande pour l'année scolaire 2024-2025 sauf, si les aménagements obtenus sont insuffisants et que des demandes supplémentaires sont nécessaires. Dans ce cas seulement, merci de prendre contact avec Monsieur Deregnacourt dès la rentrée de septembre. Si aucun aménagement supplémentaire, la notification de 2024 est valable pour les examens en 2025.

Rappel aux familles : les rendez-vous pour le PAP (*Plan d'Accompagnement Personnalisé*) ou l'ESS dans le cadre d'un PPS sous l'égide de l'enseignante référente Mme Isabelle THIBAUT seront prioritairement accordés entre septembre à mi-novembre 2024 aux élèves qui solliciteront un tiers temps aux examens officiels. Les dossiers doivent arriver au département des examens avant la clôture des inscriptions aux examens. Ce sera ensuite les prises de rendez-vous pour les élèves entrant en classe de 2nde.

A.P.E.L. (Association des parents de l'enseignement libre)



L'A.P.E.L (Association de Parents de l'Enseignement Libre) est :

- Une association de parents rassemblés autour des valeurs fondamentales de l'enseignement libre.
- Un lien entre les parents, les élèves, l'équipe éducative et le personnel du lycée.
- Une équipe de parents bénévoles qui se réunit régulièrement et participe à la vie du lycée à travers différentes commissions et actions.

Voici quelques exemples d'actions menées par l'Association :

1. La participation à l'animation pastorale
2. La participation aux voyages scolaires
3. Les conseils de classe avec les parents correspondants
4. La commission d'internat
5. La commission cantine
6. La soirée repas « A.P.E.L. »
7. Les portes ouvertes.
8. Les soirées à thème : info drogue, internet, portable...
9. Package fournitures scolaires

Si vous voulez contacter l'Association des Parents d'Elèves, voici leur adresse mail : apel.lycee.ndpo@gmail.com
Peter Faets, parent d'un élève de T^{al}e Pro H en est l'actuel président.

L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.) aura lieu :

MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 à 18 H 30.

*L'institution Notre Dame de la Providence
vous souhaite de bonnes vacances et vous dit à bientôt ...*

